

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 avril 2016

L'an deux mille seize, le mardi 19 avril à dix-huit heures, les représentants communaux de la **Communauté de Communes du Pays Neufchâtelais** se sont réunis à la Salle du Conseil Municipal de Neufchâtel en Bray, sous la présidence de Monsieur Dany MINEL.

PRESENTS :

Commune de BOUELLES : Gilles COBERT, Achille LENORMAND ; Commune de BULLY : Hervé KROPFELD, Gérard GROMARD ; Commune de CALLENGEVILLE : Philippe PELTIER, Jean MICHEL ; Commune d'ESCLAVELLES : Denis GUEVILLE ; Commune de FESQUES : Antoine COCAGNE, Guy LUCAS ; Commune de FLAMETS FRETILS : Jean MINEL, Michel BAJARD ; Commune de FRESLES : Patrick LEVEQUE, Sylvain LEVON ; Commune de GRAVAL : Laurence DESREUMAUX, Xavier BOURGUIGNON ; Commune de LUCY : Christophe VIEUXBLED, Laurent LERMECHAIN ; Commune de MASSY : André DELMAS ; Commune de MENONVAL : Michel DEHEDIN, Gérard BONNET DE VALLEVILLE ; Commune de MESNIERES EN BRAY : Dany MINEL, Brigitte CAUVET ; Commune de MORTEMER : Daniel VAN HULLE, Hervé LEFEBVRE ; Commune de NESLE HODENG : Christian PORTIER, Claude GALLAIS ; Commune de NEUFCHATEL EN BRAY : Xavier LEFRANCOIS, Bernard DUVAL, Gilbert BEUZELIN, Arlette DUPUIS ; Commune de NEUVILLE-FERRIERES : Gérard THULLIEZ, Hervé GUERARD ; Commune de QUIEVRECOURT : Philippe CHEMIN ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Caroline VERHAEGEN ; Commune de ST MARTIN L'HORTIER : Manuel BEAUVVAL, Franck LEROUX ; Commune de ST SAIRE : Maryse DUVAL, Michel LAHAYE ; Commune de STE BEUVE EN RIVIERE : Jean-Yves ANSELIN, Claude AUGUSTE ; Commune de VATIERVILLE : Daniel BENARD, Micheline HEUDE.

EXCUSES :

Commune de AUVILLIERS : Jean-Marie DESTOOP, Frédérique HENRIET ; Commune de ESCLAVELLES : André VIEUXBLED donne pouvoir à Monsieur Denis GUEVILLE ; Commune de MASSY : Didier DUCLOS donne pouvoir à Monsieur André DELMAS ; Commune de NEUFCHATEL-EN-BRAY : Raymonde LEJUEZ, Danielle VARLET ; Commune de QUIEVRECOURT : Michel DROUET ; Commune de ST GERMAIN SUR EAULNE : Yves CREVEL donne pouvoir à Madame Caroline VERHAEGEN.

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 50

DELEGUES PRESENTS : 42

DELEGUES VOTANTS : 45

Après une mise de 2 points complémentaires à l'ordre du jour, celui-ci est défini comme suit :

- ✓ Intervention d'Agir en Bray : présentation d'Agir Recycl'
- ✓ Vote des budgets primitifs 2016 : Taux, Subventions
- ✓ Délibérations concernant le projet de piscine intercommunale
- ✓ Recomposition du Conseil Communautaire suite aux démissions à Saint Saire
- ✓ Délibérations diverses

Monsieur le Président remercie les membres du Conseil Communautaire de leur présence et la Ville de Neufchâtel en Bray pour la mise à disposition de la salle du Conseil.

✓ Intervention d'Agir en Bray : présentation d'Agir Recycl'

Monsieur Pilard présente l'action d'Agir'Recycl et invite tous les membres à venir visiter les locaux de l'activité rue Jossier à Neufchâtel en Bray.

✓ Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 mars 2016

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 22 mars 2016 est approuvé à l'unanimité, par les membres du Conseil Communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire sont appelés à s'exprimer sur le budget principal compétence par compétence. La parole est donnée successivement aux Vice-présidents :

Vote du budget Enseignement : 38 pour, 7 contre, 0 abstention

Incertitude quant au devenir du Ludisport, nous aurons plus d'éléments pour la prochaine édition.

Il est rappelé que le Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois n'a aucun lien avec les SiVos pour les transports scolaires, elle gère le transport scolaire des lycéens et des collégiens.

Vote du budget Culture : unanimité

La participation à la médiathèque est sous la forme d'une prise en charge de 50% d'un poste.

Vote du budget Qualité de la Vie : unanimité

L'information à la population concernant les aides à l'habitat va être poursuivie par Inhari et la Communauté de Communes. Nous allons probablement atteindre 10% de logements réhabilités en Pays Neufchâtelois.

Vote du budget Economie : unanimité

Ce budget n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Vote du budget Affaires générales : unanimité

Les frais vétérinaires représentent surtout la gestion des chats divaguant (stérilisation, euthanasie)

Vote du budget Tourisme : unanimité

Concernant les travaux du bureau de l'Office de Tourisme, ils ne seront engagés qu'après attribution des subventions.

Vote du budget Ordures Ménagères : 43 pour, 0 contre, 2 abstentions

Cette compétence est légèrement en excédent mais il faut prendre en compte les futurs investissements : acquisition camions, travaux à la déchetterie, ... Plusieurs maires se plaignent des incivilités au niveau des dépôts sauvages. Monsieur le Président rappelle que ces derniers ne doivent pas hésiter à utiliser leur pouvoir de police et verbaliser quand le fautif est identifié. Une campagne de communication pourrait être relancée.

Vote du budget Administration générale : unanimité

Ce budget n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget primitif 2016, conforme aux orientations budgétaires présentées le 22 mars 2016, s'équilibrant, après les opérations d'ordre effectuées, à :

5 013 775 € en Fonctionnement

1 046 718 € en Investissement

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe « ZAE des Hayons » au budget primitif 2016 qui s'équilibre, après les opérations d'ordre effectuées, à :

227 500 € en Fonctionnement

49 476 € en Investissement

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité le budget annexe « Maison de Santé Pluridisciplinaire » au budget primitif 2016 qui s'équilibre, après les opérations d'ordre effectuées, à :

500 224 € en Fonctionnement

1 879 584 € en Investissement

✓ Vote du taux des taxes locales communautaires

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité, les taux des taxes 2016 (taux constants) comme suit :

- Taxe d'Habitation 2016 : 1,86 %
- Taxe de Foncier Bâti 2016 : 1,43 %
- Taxe de Foncier Non Bâti 2016 : 3,31 %
- Cotisation foncière des entreprises 2016 : 1,49 %
- Fiscalité professionnelle de zone 2016 : 16,37 %

✓ Vote du taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire vote à l'unanimité les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2016 (+ 1% selon engagements pris lors du BP 2015) comme suit :

- 13,83 % sur la zone de Neufchâtel-en-Bray (taux 2015 : 13,69%)
- 11,27 % sur la zone des 22 autres communes et la zone de Neufchâtel en Bray collectée 1 fois, (taux 2015 : 11,16%)
(Auvilliers, Bouelles, Bully, Callengeville, Esclavelles, Fesques, Flamets-Frétils, Fresles, Graval, Lucy, Massy, Ménonval, Mesnières-en-Bray, Mortemer, Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières, Quièvre-court, Saint-Germain-sur-Eaulne, Saint-Martin-l'Hortier, Saint-Saire, Sainte-Beuve-en-Rivière, Vatierville + secteur de Neufchâtel en Bray desservi par les tournées « villages »).

✓ Vote des subventions

Ces participations / subventions sont votées à l'unanimité par le Conseil Communautaire :

Enseignement	Fournitures scolaires au collège Albert Schweitzer	8 550 €
	Aide aux projets pédagogiques du collège Albert Schweitzer	9 150 €
	Collège Schweitzer F.S.E. + A.S.	385 € + 275 €
	Lycée Brassens FSE + A.S.	385 € + 275 €
	L.E.P. Agricole FSE + A.S.	385 € + 275 €
	Mission locale du Talou	3 800 €
	Forum d'orientation	340 €
	ADATEEP	500 €
Culture	École de musique : fonctionnement	1 500 €
	Forfait Bourses aide à la pratique musicale initiale	3 000 €
	Ville de Neufchâtel (Féodales 2016)	2 000 €
	Animadoc's	1 000 €
Qualité de la Vie	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté Réseau	500 €
Tourisme	Brayonnades	200 €
Affaires Générales	Ville de Neufchâtel (Fête du fromage 2016)	2 000 €
	Comice agricole (subvention exceptionnelle)	6 000 €
	Club des aînés de Neufchâtel en Bray	700 €
Déchets	Agir Recycl'	1 500 €

× Pression fiscale des familles

3 exemples sont simulés : à partir de feuilles d'imposition réelles.

1^{ère} simulation : propriétaire

Maison type pavillon 1983, T4, village

Famille couple + 2 enfants (1 collégien et 1 écolier en CM1) : propriétaire

Imposition ComCom	2016
Taxe d'habitation	38 €
Foncier Bâti	16 €
Foncier Non Bâti	-
TEOM	129 € (128 € en 2015)

Services dont bénéficie ou peut bénéficier cette famille :

- Liés au collégien :
 - Transport scolaire (demi-pensionnaire)
 - Fournitures scolaires
 - Aides aux associations du collège
 - Projets pédagogiques du collège : classe de neige...
 - Piscine au collège si enfant en 6^{ème} ou 5^{ème}
 - Journée sécurité liée au transport scolaire
 - Animations sur la collecte sélective dans l'établissement
 - Actions culturelles
- Liés à l'écolier en primaire :
 - Ludisport
 - Ciné-Noël
 - CLEAC
 - Cœur des enfants de la ComCom
 - Conservatoire de musique à l'Ecole, éventuellement
 - Animations sur la collecte sélective dans l'école
 - RASED, éventuellement
- Liés aux ordures ménagères
 - Ramassage, tri et traitement des ordures ménagères et des recyclables
 - Opération Composteurs
 - Accès à la déchetterie gratuit : 6 jours sur 7
- Liés à la propriété
 - Permanences d'aide pour les dossiers de demandes de subvention liées à l'amélioration de l'habitat
- Et pour la famille
 - Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - Office de tourisme du Pays Neuchâtelois
 - Accès à la médiathèque
 - Chemins de randonnée
 - Différentes actions : fête du Fromage, Comice agricole, Féodales, Fête de la musique, ...

2^{ème} simulation : locataire

Pavillon (locatif social), T3, village

Famille couple + 2 enfants (1 collégien et 1 écolier en CE2) : locataire

Imposition ComCom	2016
Taxe d'habitation	24 €
Foncier Bâti	-
Foncier Non Bâti	-
TEOM	99 € (98 € en 2015)

Services dont bénéficie ou peut bénéficier cette famille :

- Liés au collégien :
 - o Transport scolaire (demi-pensionnaire)
 - o Fournitures scolaires
 - o Aides aux associations du collège
 - o Projets pédagogiques du collège : classe de neige...
 - o Piscine au collège si enfant en 6^{ème} ou 5^{ème}
 - o Journée sécurité liée au transport scolaire
 - o Animations sur la collecte sélective dans l'établissement
 - o Actions culturelles
- Liés à l'écolier en primaire :
 - o Ludisport
 - o Ciné-Noël
 - o CLEAC
 - o Cœur des enfants de la ComCom
 - o Conservatoire de musique à l'Ecole, éventuellement
 - o Animations sur la collecte sélective dans l'école
 - o RASED, éventuellement
- Liés aux ordures ménagères
 - o Ramassage, tri et traitement des ordures ménagères et des recyclables
 - o Opération Composteurs
 - o Accès à la déchetterie gratuit : 6 jours sur 7
- Et pour la famille
 - o Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - o Office de tourisme du Pays Neufchâtelois
 - o Accès à la médiathèque
 - o Chemins de randonnée
 - o Différentes actions : fête du Fromage, Comice agricole, Féodales, Fête de la musique, ...

3^{ème} simulation : propriétaire

Pavillon, T4, Neufchâtel en Bray

Couple de retraités

Imposition ComCom	2016
Taxe d'habitation	33 €
Foncier Bâti	15 €
Foncier Non Bâti	-
TEOM	144 € (143 € en 2015)

Services dont bénéficie ou peut bénéficier ce couple :

- Liés aux ordures ménagères
 - o Ramassage, tri et traitement des ordures ménagères et des recyclables
 - o Collecte des déchets verts et des cartons en porte à porte, collecte des ordures ménagères en porte à porte 2 fois par semaine
 - o Opération Composteurs
 - o Accès à la déchetterie gratuit : 6 jours sur 7 (à Neufchâtel en Bray)
- Liés à la propriété
 - o Permanences d'aide pour les dossiers de demandes de subvention liées à l'amélioration de l'habitat

- Et pour le couple
 - o Ciné Joie de Vivre
 - o Chorale de la Joie de Vivre
 - o Repas des aînés du canton
 - o Accès à la médiathèque
 - o Maison de Santé Pluridisciplinaire
 - o Office de tourisme du Pays Neufchâtelois
 - o Chemins de randonnées
 - o Différentes actions : fête du Fromage, Comice agricole, Féodales, Fête de la musique, ...

✓ **Délibérations concernant le projet Piscine**

× Piscine : constitution du comité de pilotage

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de composer le comité de pilotage pour le projet piscine comme suit :

- *Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois,*
- *Monsieur le 1^{er} Vice-Président, Maire de Neufchâtel en Bray,*
- *Monsieur le Vice-Président de la commission Qualité de la Vie,*
- *Les autres Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois,*
- *2 membres de la commission Qualité de la Vie : Monsieur Daniel BENARD, Monsieur Christian PORTIER sont désignés à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire.*

× Piscine : composition du jury de concours

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de composer le jury de concours comme suit : Avec voix délibérative

- *Les membres de la Commission d'Appel d'Offres*
- *2 membres du CAUE*
- *1 architecte consultant de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques*

Avec voix consultative

- *Le Maire de Neufchâtel en Bray ou son représentant*
- *Le Vice-Président de la commission Qualité de la Vie*

× Piscine : site d'implantation, personnel

Après échange avec la Ville de Neufchâtel en Bray, et sous réserve d'une délibération dans le même sens de celle-ci, les membres de la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois décident à l'unanimité :

- *De retenir comme site d'implantation de la future piscine communautaire, le terrain de la piscine actuelle : mise à disposition du terrain nu après démolition de la piscine actuelle à charge de la Ville de Neufchâtel en Bray. Cette démolition doit se faire en collaboration avec les services de la Communauté de Communes pour optimisation du site actuel,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document/convention afin de mener à bien la mise à disposition du terrain,*
- *De reprendre par transfert, le personnel municipal actuellement attaché* à la piscine communale à la date de mise en service du nouvel équipement (* : 4,3 ETP),*
- *Que la Ville de Neufchâtel en Bray fournira tous les plans de réseau (eau, électricité, défense incendie, assainissement, gaz, réseau de chaleur, pluvial, télécom, ...) à la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois ainsi que les plans de la piscine actuelle.*

✓ **Composition du Conseil Communautaire : Modification du nombre de délégués**

Suite à l'organisation d'élections municipales partielles sur Saint Saire, une nouvelle composition du Conseil Communautaire doit être arrêtée conformément à la décision n°2014-405 QPC du 20 juin 2014 du Conseil Constitutionnel.

Une répartition automatique fixée par les textes existe mais un accord local est également possible. Dans ce cas, les communes auront 2 mois pour délibérer, à compter du 11 avril 2016, à savoir pour le 11 juin 2016.

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes propose et que les Conseils municipaux décident. Si l'accord local n'est pas approuvé par la majorité qualifiée des conseils, c'est le droit commun qui s'appliquera.

En cas d'unique délégué, celui-ci aura un suppléant. Pour les communes de moins de 1 000 habitants, c'est l'ordre du tableau qui définit le délégué communautaire (même en cas de démission du maire de son mandat communautaire).

Ce renouvellement n'engendre pas de réélection de l'exécutif.

Suite au prochain renouvellement partiel du conseil municipal de Saint-Saire et considérant les dispositions de l'article L5211-6-1 du CGCT modifiées par la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012,

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, de recomposer le Conseil Communautaire, selon un accord local comme suit :

Communes membres	Population municipale 2016	Délégués 2013	Accord local
Neufchâtel-en-Bray	4794	6	13
Mesnières-en-Bray	1023	2	3
Bully	881	2	2
Saint-Saire	637	2	2
Neuville-Ferrières	587	2	1
Callengeville	522	2	1
Quièvre-court	461	2	1
Esclavelles	373	2	1
Nesle-Hodeng	346	2	1
Massy	346	2	1
Bouelles	279	2	1
Saint-Martin-l'Hortier	274	2	1
Fresles	239	2	1
Ménonval	204	2	1
Saint-Germain-sur-Eaulne	189	2	1
Sainte-Beuve-en-Rivière	181	2	1
Flamets-Frétils	177	2	1
Lucy	168	2	1
Graval	168	2	1
Fesques	132	2	1
Auvilliers	127	2	1
Vatierville	126	2	1
Mortemer	90	2	1
Total	12324	50	39

Plusieurs questions sont posées, nous nous rapprocherons des services de l'Etat pour apporter les réponses aux questions des élus.

✓ **Délibérations diverses**

× Inscription dans les groupes de travail

Les groupes de travail pour la fusion des Communautés de Communes ont été définis par les membres du comité de pilotage : s'inscrire dans une commission au plus (feuille d'inscription à disposition).

Monsieur le Président rappelle l'importance de ces groupes de travail car ils discuteront des futures compétences de la Communauté de Communes fusionnée. Etant donné qu'un certain nombre d'actions sont réalisées par la Communauté de Communes du Pays Neufchâtelois, il est important de les défendre.

× Prise en charge des repas de l'intervenante du CLEAC

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité

- *Acceptent de régler les frais de repas en restauration scolaire de l'intervenante du CLEAC dans le cadre du budget CLEAC,*
- *Autorisent Monsieur le Président à signer tout document afin de régler cette dépense.*

× Participation à l'Expo photo « Regards sur le Pays de Bray »

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

- *De participer financièrement à hauteur de 1 500 € à l'exposition photos « Regards sur le Pays de Bray », organisé par la Ville de Neufchâtel-en-Bray*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afin de régler cette participation.*

× Maison de Santé : levés topographiques, études de sol

Les élus du Conseil Communautaire autorisent à l'unanimité Monsieur le Président à signer les devis pour réaliser les levés topographiques et études de sol.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h40.